

Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil seize, le jeudi 20 septembre, à 19h15 le conseil communautaire légalement convoqué (le 30 août 2016) s'est réuni sous la présidence de Florence DURANDE, conseillère départementale.

Etaient présents : Daniel LEBRUN, Florence DURANDE conseillers communautaires d'Angerville l'Orcher, Patrick LEFEBVRE (Anglesqueville l'Esneval), Grégoire MICAUX (Beaurepaire), Jean-Pierre LEDUC (Bénouville), Jean-Pierre BONNEVILLE (Bordeaux St Clair), Alain FLEURET, Dominique FOUBERT, Hélène AUBOURG, Béatrice LEMAISTRE, Jacques DESJARDINS, Sandrine HERANVAL (Criquetot l'Esneval), Pierre LEMETAIS (Cuverville en Caux) Franck COTTARD, Catherine MILLET, Bertrand LEFRANCOIS (Etretat), M.CHAMBRELAN (Fongueusemare), Philippe AUGER (Gonneville la Mallet), Daniel LEMESLE (Hermeville), Patrick BUCOURT (Heuqueville), Cyriaque LETHUILLIER (La Poterie cap d'Antifer), François AUBER, Noëlle LEVEAU, Patrice DELAMARE (Saint Jouin Bruneval) Bernard HOUSSAYE, Jean-François GARGUELLE, Jean-François LEDON (Turretot), Etienne PLANCHON (Ste Marie au Bosc), Philippe JOUENNE (St Martin du Bec), Raphaël LESUEUR (le Tilleul) Patrick DUMOULIN (Vergetot), Martine VIALA (Villainville)

Thérèse BARIL est représentée par Bernard HOUSSAYE, Olivier HENRY est représenté par Noëlle LEVEAU

Sandrine HERANVAL est élue secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance précédente, de 18 heures, se résume aux procès verbaux des élections du 5^{ème} Vice-Président, des membres de la CAO, de deux membres de l'ADAJE

Rapport de Madame la Présidente

Objet : Création du syndicat mixte fermé du Pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine

Délibération n° 2016200901

Exposé des motifs : Depuis plusieurs années la dynamique liée à l'axe Seine, et aux territoires de l'estuaire s'est développée de façon significative et est porteuse de devenir pour les populations et de sens sur le plan économique.

La communauté de Communes du canton de Criquetot l'Esneval dès 2013 a inscrit la question de la constitution d'un projet de Pôle métropolitain dans ses objectifs délibérant favorablement, à plusieurs reprises, sur la question.

Le Pôle métropolitain ne peut exister que dès lors qu'il résulte de l'intention concomitante et concordante de ses futurs adhérents de se fédérer.

L'évolution du périmètre initial du pôle métropolitain de l'Estuaire nécessite une modification statutaire vu le retrait de la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Evêque, et l'intention de la Comcom de Quillebeuf sur Seine de rejoindre le périmètre du futur Pôle métropolitain de l'Estuaire, aux côtés

Des EPCI suivants :

Comcom de Beuzeville,

Comcom de Campagne de Caux

Comcom du canton de Criquetot l'Esneval

Comcom du canton de Valmont

Comcom caux estuaire

Communauté de l'agglomération caux Vallée de Seine

Communauté de Communes Cœur de Caux

Comcom Cœur de Côte fleurie

Communauté de l'agglomération Fécamp Caux Littoral

Communauté de l'agglomération havraise

Communauté de Communes LINTERCOM Lisieux-Pays d'Auge- Normandie

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter dans les statuts du Pôle métropolitain de l'Estuaire un article 9 - Trésorerie précisant que "les fonctions de receveur syndical sont exercées par le comptable désigné par le préfet sur proposition de la DRFIP".

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante

Le conseil communautaire

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu la Loi n° 2010-1583 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, et créant les pôles métropolitains, syndicats fermés constitués strictement d'EPCI, modifiée par la loi n°2014-58 et la loi n°2015-991 du 07 août 2015

Vu les statuts de la Communauté de Communes du canton de Criquetot l'Esneval

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29 avril 2013 autorisant l'adhésion de la communauté de Communes du canton de Criquetot l'Esneval à l'Association pour la Création du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine (ACPMES)

Vu la délibération du 10 mars 2014 approuvant les statuts de l'association de Préfiguration du Pôle Métropolitain

Vu la délibération n°RP2014-09-04 du conseil Communautaire en date du 25 septembre 2014 relative à son intention d'adhésion au syndicat mixte

Vu la délibération du conseil communautaire du 09 avril 2015, approuvant la modification des statuts du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine

Vu la délibération RP 2611201503 du conseil communautaire en date du 26 novembre 2015, approuvant la modification des statuts du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine,

Considérant l'évolution récente du périmètre du futur Syndicat mixte du pôle Métropolitain de l'estuaire de la seine,

Considérant la proposition d'ajout d'un article 9 au sein des statuts du futur Pôle Métropolitain de l'estuaire de la seine,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le jeudi 25 août 2016

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

Approuver, le nouveau périmètre du pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine

Approuver les statuts du Pôle métropolitain de l'Estuaire joints en annexe ;

Approuver la charte du Pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine jointe en annexe

DEMANDER à Madame la Préfète de la Seine-Maritime de prendre l'arrêté de création du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine ;

AUTORISER Madame la Présidente à prendre toute mesure en vue de la création du Pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus, par 31 voix, 03 abstentions (Patrick BUCOURT, Patrick LEFEBVRE, Philippe JOUENNE)

Objet : Information saisine du Tribunal Administratif de Rouen par la Commune de Pierrefiques

Délibération RP2016200902

- **Exposé des motifs**

La Commune de Pierrefiques à la suite d'un épisode pluvieux, les 13 et 14 octobre 2013, de très forte intensité a été déclarée en catastrophe naturelle. Une réunion a eu lieu avec l'assureur de la Comcom qui a décliné toute prise en charge des dégâts de voirie, la responsabilité civile n'était pas en jeu. L'orage d'ampleur centennale est intervenu pendant la période de reprise des ouvrages communautaires.

Il appartient au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à ester au Tribunal Administratif

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise Madame la Présidente à ester en justice pour le compte de la Comcom du canton de Criquetot l'Esneval

Ainsi délibéré à l'unanimité

Objet : Autorisation de signer la convention transports scolaires, organisateur secondaire avec le Département de la Seine Maritime

Délibération RP2016200903

- **Exposé des motifs**

La Communauté de Communes a sollicité, avant de signer, quelques explications sur les missions de chaque partie. Une réunion s'est tenue au début de l'été au Conseil Départemental levant les doutes. Il appartient au Conseil Communautaire d'autoriser la Présidente à signer la convention de délégation des missions d'organisateur local de transport.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité autorise Madame la Présidente à signer la convention avec le Département en qualité d'organisateur secondaire de Transport scolaire

Ainsi délibéré à l'unanimité

Objet : Dépôt de permis de construire pour l'annexe de l'Aquabowling

Délibération RP2016200904

- **Exposé des motifs**

La SPL dans le souci de dynamiser l'activité et de répondre au gout du public souhaite implanter des modules préfabriqués en location longue durée.

Le permis de construire est du ressort du délégant, l'autorisation de travaux relève elle de la SPL.

Il appartient au Conseil Communautaire d'autoriser Madame la Présidente à déposer le permis de construire, préparé par Seine Architecture.

Il y a lieu d'autoriser la Présidente à signer une convention avec la Mairie de Criquetot l'Esneval pour la mise à disposition du terrain en attente de régularisation des actes notariés

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise Madame la Présidente à déposer le permis de construire des modules provisoires.

Ainsi délibéré, à l'unanimité

Objet : Fiches-action du Pays des Hautes Falaises

- **Exposé des motifs**

Suite au copil du 11 juillet 2016 et à la réunion du Pays des Hautes Falaises du 1^{er} septembre, veuillez trouver le récapitulatif des fiches actions (cf tableau en annexe).

Madame la Présidente indique que la contractualisation progresse et que le contrat devrait être signé courant Novembre. Les différentes actions sont énumérées et commentées.

Objet : Avis sur la carte communale de Cuverville en Caux

Pierre Lemetais présente succinctement la carte communale de Cuverville en Caux. Il lui est donné acte de cet exposé par le Conseil Communautaire

Objet : Information sur le POS d'Angerville l'Orcher

Madame le Maire d'ANGERVILLE L'ORCHER indique que le conseil a souhaité ouvrir partiellement à l'urbanisation une zone NA et de mettre à jour certaines informations ayant trait aux cavités souterraines. Le conseil communautaire donne acte de cette information.

Objet : Avenants marchés de travaux Aquabowling des Falaises

Délibération RP2016200908

- **Exposé des motifs**

	Lot	Titulaire du marché	Marché de base (montant H.T)	Avenant (montant H.T)	Montant du marché de base + avenant (montant H.T)	% d'aug.	Descriptif des travaux supplémentaires
Avenants	Lot 1 : Gros œuvre	CAHAGNE Construction	23 521.82 €	700.00 €	24 221.82 €	2.98%	Mise en place d'un poteau métallique
	Lot 3 : Menuiseries intérieures/faux plafonds	G.N.C	94 957.96 €	11 366.60 €	99 664.32 €	4.96%	Fourniture et pose d'un faux-plafond acoustique dalle organic Twin
				-1 449.56 €			moins value sur la dépose du faux-plafond
				-5 985.00 €			moins value sur le faux-plafond prévu au marché
				774.32 €			Mise en conformité des suspentes
Marché complémentaire	Lot 6 : Electricité	SFEE	13 202.46 €	2 910.60 €	19 363.74 €	46.67%	Remplacement spots vestiaire, douche et espace détente
				399.04 €			Spots complémentaires sas entrée
				2 851.64 €			Devis complémentaire salle de massage et ajout luminaire décoratif

Pour mémoire, tableau avec les avenants

Lot	Entreprise	Montant H.T
Lot 1 : Gros œuvre	CAHAGNE construction	24 221.82 €
Lot 2 : Carrelage	ABSCIS	96 141.57 €
Lot 3 : Menuiseries intérieures faux-plafonds	GNC	99 664.32 €
Lot 4 : Casiers	NAVIC	38 024.00 €
Lot 5 : Plomberie/Ventilation	RIMBERT	16 363.00 €
Lot 6 : Electricité	SFEE	19 363.74 €
TOTAL HT		293 778.45 €

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Objet : DM n° 1

Projet de délibération RP2016200909

- **Exposé des motifs**

Compte tenu de revirement de l'administration fiscale concernant l'assujettissement complet des activités à la TVA, la TVA peut être récupérée à 100%, au delà du pourcentage partiel inscrit au budget. Cela justifie la DM

Commission des Finances, budget, fiscalité, administration générale, actionnariat :

Objet : Acquisition d'une parcelle à Heuqueville

Projet de délibération CF2016200901

- **Exposé des motifs**

Le hameau d'Epaville est exposé dans sa partie nord ouest à des risques d'inondations qui ont fait l'objet de deux réunions récentes dont la dernière le 1^{er} septembre. Après concertation avec la Commune, la Présidente de la Comcom, la Commission lutte contre les inondations que préside Hervé LEPILEUR, le SMBV Etretat Pointe de Caux, la SAFER, la propriétaire Madame LEBAILLIF, il est envisagé d'acquérir à Heuqueville, 527 m² issus de la parcelle ZB13 propriété des conjoints RENAUX exploitée par Monsieur Maillard, pour l'échanger par portage SAFER avec Madame LEBAILLIF.

Le montant de l'acquisition s'élève à 7.000€ acte en mains.

Il est demandé au conseil communautaire :

d'autoriser Madame la Présidente à signer les actes et pièces relatifs à cette opération qui permettra de réaliser une noue protectrice avec débit de fuite

et d'opérer les ajustements de crédits budgétaires nécessaires

Ainsi délibéré à l'unanimité

Objet : Autorisation de signer les marchés pour l'aménagement du local Croix Rouge

délibération CF2016200902 :

- **Exposé des motifs**

Pour faire suite à la consultation concernant l'ensemble des travaux nécessaires à l'aménagement d'un centre de distribution de la CROIX-ROUGE, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour avis. Il a été attribué :

Lots	Entreprises	Montant H.T
Lot 1 : Gros œuvre	SNET	11 755.00 €
Lot 2 : Menuiseries	Atelier du Phare	8 052.75 €

Lot 3 : Plomberie - chauffage	Delamotte	2 589.20 €
Lot 4 : Electricité	SEG François	9 091.83 €
Lot 5 : Peinture - sol souple	SRP	10 977.90 €
Total		42 466.68 €

Madame la Présidente est unanimement autorisée à signer les marchés

Ainsi délibéré à l'unanimité

Objet : Autorisation de signer les marchés de lutte contre les inondations Fongueusemare/Sausseuzemare en Caux avec la société SMVA

Projet de délibération CF2016200903

- **Exposé des motifs**

Pour faire suite à la consultation concernant la réalisation de bassin étanche, curage et aménagement divers sur le site de la bétoire de Fongueusemare/Sausseuzemare en Caux, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour avis. L'analyse des offres établie par le cabinet ECOTONE et validée par la Commission d'appel d'offres attribue le marché à la société SMVA pour un montant de 116 498,80 € H.T.

Les acquisitions foncières négociées par la Communauté de Communes Campagne de Caux ne sont pas encore signées ce qui bloque le démarrage des travaux.

Commission des ordures ménagères déchetterie, et développement durable

Objet : Rapport annuel du SMITVAD

Rapport 2015

- **Exposé des motifs**

(Envoyé sur demande par internet)

Le conseil communautaire examine le rapport du SMITVAD et celui de l'exploitant Valor'Caux (Véolia). La question récurrente d'une éventuelle sortie du SMITVAD est évoquée mais sans solution compte tenu des verrous administratifs installés. Dans l'hypothèse de fusions au sein du SMITVAD un groupe de travail réfléchit à une mutualisation départementale (SMEDAR, SEVEDE, SMITVAD) et ce à l'initiative de J Marc VASSE° Vice Pdt du SMITVAD.

Pierre LEMETAIS fait observer que la progressivité liée au tonnage est largement compensée par les autres parts ayant trait à l'investissement..

Les rapports SMITVAD ET SON EXPLOITANT sont adoptés.

Bernard HOUSSAYE demande à J Pierre RECHER de commenter la saison estivale en terme de collecte OM et sélectifs sur Etretat. La fréquentation soutenue a généré un tonnage supplémentaire inhabituel. Le point culminant a été le 15 août. En dépit de pannes et d'arrêt de travail le travail a été assuré dans un climat coopératif avec les personnels de la ville d'Etretat

Madame la Présidente rappelle les deux questions non inscrites à l'ordre du jour, celle relative à la convention de mandat pour la réalisation d'un port à sec à St Jouin Bruneval et la position à adopter pour l'Office de tourisme d'Etretat et ce dans la perspective du transfert de charges inscrit dans la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017.

Le Bureau sera saisi de ces deux questions et ce dans délai. Concernant la promotion du tourisme pour lesquelles l'Etat n'a pas répondu aux interrogations des stations littorales en parallèle avec celles de montagne, un courrier sera adressé à Madame la Préfète pour solliciter un délai complémentaire au-delà du 30 septembre et ce en raison du flou autour de ces questions.

La question n'est pas neutre car la Ville d'Etretat contribue à la SEM de gestion à hauteur de 200.000 €.

Pour le port à sec, Alain Fleuret s'interroge sur la nécessité d'avoir un projet global, ce qui n'est pas en conformité avec la position communautaire qui conditionne le Port vertical aux résultats d'une étude économique. François AUBER développe brièvement le projet et indique que le FSIL accorde une aide financière tout et autant que le dossier soit structurant et avec une AOT avec le GPMH et une maîtrise d'ouvrage déléguée dans le respect des compétences de chacun

Après une heure trente de réunion, la séance est levée